



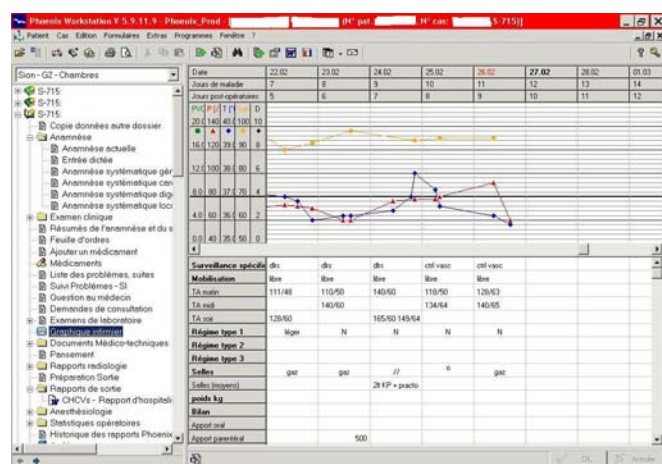
Le dossier patient informatisé des hôpitaux valaisans

Dr A. Gnaegi, Service d'informatique médicale et administrative du Valais (SIMAV), Sion

Dans le cadre du projet Infoval (Informatisation des hôpitaux valaisans), un dossier patient électronique a été mis en place dans l'ensemble des hôpitaux publics du Valais. Véritable outil de travail des cliniciens, il remplace le dossier « papier » habituel. Il comporte des éléments communs à tous les corps de métiers (médecins, infirmières, physiothérapeutes, pharmaciens) alors que certains éléments sont plus spécifiques à un groupe professionnel. Comme toutes les données sont hébergées dans une seule base de données, il est dès lors possible pour un médecin de Brigue d'accéder au dossier médical d'un séjour à Sion, pour autant que celui-ci dispose des autorisations nécessaires. Cet aspect est particulièrement apprécié des médecins qui travaillent sur plusieurs sites. D'un clic de souris, ils peuvent accéder aux résultats de laboratoire ou suivre l'évolution des paramètres vitaux et ceci indépendamment de leur localisation. La constitution d'un dossier patient électronique n'a pas dérogé aux principes de la législation sur la protection des données et du secret médical, bien au contraire. Chaque utilisateur est clairement identifié et appartient à un groupe d'utilisateurs, qui lui confère des accès bien délimités. De l'avis des utilisateurs, l'accès au dossier médical est désormais nettement mieux sécurisé qu'à l'époque des dossiers papiers qui étaient entreposés dans des locaux pas toujours bien protégés. Précisons en outre que l'ensemble du concept dossier patient électronique des hôpitaux valaisans a été évalué et validé par la commission cantonale de protection des données.

CONTENU DU DOSSIER

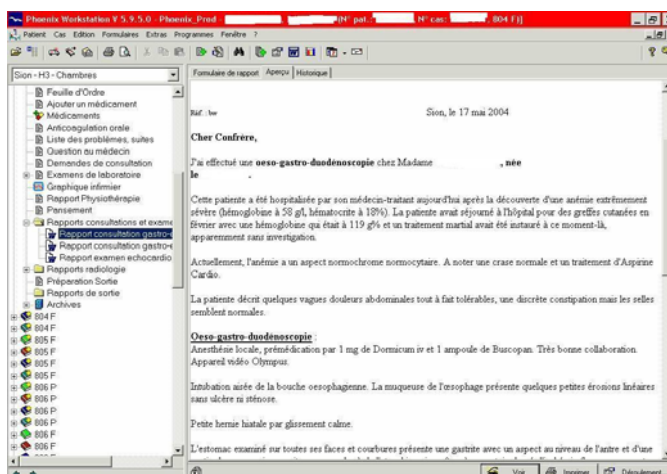
Actuellement, le volet médical du dossier patient électronique se compose de l'anamnèse et examen médical, de la liste des problèmes et notes de suite, ainsi que des protocoles opératoires, de rapports de radiologie et des consultants. On trouve en parallèle l'équivalent infirmier. Divers documents sont communs avec les soignants comme la prescription des médicaments, la feuille de surveillance avec les signes vitaux, ainsi que les ordres médicaux. Par la suite, nous souhaitons développer des modules experts par exemple d'aide à la prescription médicamenteuse en fonction des paramètres vitaux (créatinine, surface corporelle, etc.).



RÉALISATION

Afin de mettre en place le dossier patient informatisé, une équipe de projet multidisciplinaire a été constituée. Elle est composée de médecins, infirmiers, pharmaciens et bien entendu d'informaticiens. Localisée à l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans, elle s'est dans un premier temps attachée à définir le contenu du dossier. Pour des raisons de cohérence des données et de charge de travail, une standardisation des dossiers a été effectuée. Ceci a permis de

concevoir un modèle de dossier par discipline médicale dont le contenu est identique pour tous les hôpitaux, mais qui respecte les spécificités de chaque discipline médicale. Par la suite, le logiciel du dossier patient informatisé a été paramétré selon ce modèle de dossier par discipline.



La mise en place du dossier patient informatisé a commencé par la chirurgie orthopédique à Sion en automne 2002, puis s'est étendue progressivement aux autres services de chirurgie, médecine interne, urgences, réadaptation et, gériatrie et ce dans les hôpitaux de Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny, ainsi qu'au Centre valaisan de pneumologie et à la clinique de St-Amé. En hiver 2005, les services de pédiatrie et de gynécologie-obstétrique ont également basculé vers le dossier patient électronique. La psychiatrie (Institutions psychiatriques du Valais romand et le Psychiatrie-Zentrum Oberwallis) démarrera ce printemps.

QUEL IMPACT POUR LE MÉDECIN PRATICIEN ?

Si le dossier patient électronique actuel concerne avant tout les médecins hospitaliers, celui-ci touche de manière indirecte les médecins praticiens. En effet, le système d'aide à la rédaction des lettres de sortie et autres documents médicaux avec visas électroniques en lieu et place des signatures manuscrites doit permettre d'améliorer le délai d'envoi des divers documents aux médecins traitants. En outre l'accès facilité aux anciens dossiers devrait éviter aux médecins assistants de parfois déranger le praticien pour obtenir des copies d'anciens documents. Mais peut-être pouvons-nous rêver qu'un jour le médecin traitant puisse consulter l'intégralité du dossier hospitalier depuis son cabinet et qu'à l'inverse un accès aux données ambulatoires soient rendu possible pour les praticiens hospitaliers ?

L'équipe de projet Infoval a fusionné en mars 2004 avec l'ensemble des services informatiques des hôpitaux valaisans pour former le service d'informatique médicale et administrative du Valais (SIMAV).

PERSONNE DE CONTACT

Dr Alex Gnaegi, Médecin-chef et chef de projet Infoval
Service d'informatique médicale et administrative
Institut Central des Hôpitaux Valaisans

Tél 027 603 49 80
E-mail : alex.gnaegi@ichv.ch